

Sindia, le 02 FEB 2024

ANALYSE : Arrêté portant approbation de la Délibération n°01 portant adoption du budget de la Commune de Ngaparou, gestion 2024.

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE SINDIA

Vu la Constitution ;

Vu la Loi 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale modifiée ;

Vu la Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des Collectivités locales, modifié ;

Vu le Décret 2023-772 du 29 mars 2023 portant nomination du Sous-préfet de l'Arrondissement de Sindia ;

Vu l'Arrêté ministériel n° 10830MEFT/ MINT du 1^{er} décembre 1993 relatif à la nomenclature du budget des Collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal de Ngaparou en séance du 26 janvier 2024 ;

ARRETE :

Article 1 : Le budget de la Commune de Ngaparou, Gestion 2024 arrêté en recettes et de dépenses à la somme de Six Cent Trente Trois Millions Six Cent Trente Cinq Mille (633 635 000) Francs CFA est **APPROUVE SANS CHANGEMENT**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera ;

Ampliatiions :

- ✓ MGLDAT
- ✓ MINT
- ✓ PDMB
- ✓ Maire ngaparou
- ✓ RPM s/c Préfet
- ✓ Archives / Chrono


Oumar DIA